

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE
Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière, g.m.a que les membres du conseil ont adopté la résolution 2018-11-25 le 5 novembre dernier pour les dates de séances 2019.

2018-11-25 ÉTABLISSEMENT D'UN CALENDRIER POUR LES SÉANCES ORDINAIRES 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que les réunions ont lieu à l'hôtel de ville de Saint-Claude, 295, 2^e étage, Route de l'Église à Saint-Claude [QC] JOB 2N0 à 20h.

- Lundi 14 janvier
- Lundi 4 février
- Lundi 4 mars
- Lundi 1 avril
- Lundi 6 mai
- Lundi 3 juin
- Mardi 2 juillet
- Lundi 5 août
- Mardi 3 septembre
- Lundi 7 octobre
- Lundi 4 novembre
- Lundi 2 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTION : 6 POUR

Donné à Saint-Claude, le 15 novembre 2018

France Lavertu
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, Caisse populaire des Sources et l'avoir publié dans l'info municipal de décembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ces quinziesmes jours du mois de novembre deux mil sept.

Directrice générale et sec-très.